



Accident copropriété

Par **07alex**, le **18/12/2017 à 13:29**

Bonjour rnje suis propriétaire d'un appartement. Je suis resté coincé dans l'ascenseur de mon immeuble avec une amie. Nous respectons les normes de sécurité (poids). rnNous avons contactés le service de dépannage qui devait arriver. Après quinze bonne minutes d'attentes le dépannage n'était toujours pas arriver et nous avons commencé à paniqué et la sensation de se sentir coincé. Nous avons donc tous fait pour sortir et nous avons réussi à forcer les portes pour nous échappé de cette ascenseur. rnAujourd'hui la copropriété souhaite que je prenne les réparations à mes charges ou que je face appel à ma responsabilité civil sous faute ils porterons plainte pour dégradation. rnrnQue faire ? Comment la loi s'applique dans cette situation ? Est ce que je doit vraiment payé les dégradations ? rnrnMerci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **18/12/2017 à 14:28**

bonjour,rnvous pensez bien qu'un service dépannage d'ascenseur ne peut pas intervenir en 15 minutes qui est le délai d'intervention moyen des services de secours surtout si c'est la nuit ou le W-E.rnil faut vérifier ce que prévoit le contrat de votre copropriété avec l'ascensoriste sur les délais d'interventions.rnvous devez faire une déclaration à votre assurance car ce n'est pas à la copropriété de réparer vos dommages.rnsi vous aviez perdu patience au bout d'une heure, ce serait différent.rnsalutations

Par **chaber**, le **18/12/2017 à 17:10**

bonjourrnrnIl est fort probable que votre assureur n'intervienne pas pour des dégradations

Par **wolfram2**, le **18/12/2017** à **23:36**

Bonsoir
Je suis d'accord avec vous, il est stressant d'attendre sans information que l'on vienne vous désincarcérer d'un ascenseur qui s'est arrêté de fonctionner dans sa course sans être à un niveau de palier. J'ai vécu ça et pourtant dans la cabine j'étais avec le gardien de l'immeuble.
Toutefois ce que vous avez fait est extrêmement imprudent. Si l'appareil s'était remis à fonctionner aussi inopinément que ce qu'il s'était arrêté, vous risquiez d'être coupé en deux.
C'est pourquoi j'ai insisté, en vain, pour que les gardiens d'immeubles continuent, comme ils le faisaient auparavant à aller en machinerie et ramener en la contrôlant "à la main" la cabine au niveau du palier le plus proche.
Mais, sans doute question de responsabilité et d'assurance et manœuvre des ascensoristes pour sembler indispensables, ni les syndicats, ni les gardiens, ni les bobos qui m'ont succédé au Conseil syndical n'ont été favorables à ma proposition.
Et voilà pourquoi, dans les immeubles où il y a un gardien et qu'il n'assure pas cette fonction, pourtant prévue dans la définition du poste, voilà pourquoi les utilisateurs restent plus longtemps bloqués dans la cabine de l'ascenseur en panne.
[fluo]Attendez, le plus calmement possible que le dépannage vienne vous sortir de là, sinon, vous risquez un très grave accident[/fluo]
Quoique, sachant qu'il faut une habilitation électrique pour changer les ampoules.....donnons du travail aux organismes de formation.
Cordialement wolfram